



Conseil économique et social

Provisoire
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

Compte rendu analytique provisoire de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 2 juillet 2010, à 15 heures

Président : M. Ali (Malaisie)

Sommaire

Coopération régionale

Problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : perspectives régionales

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-43605X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 15.

Coopération régionale

Problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : perspectives régionales (E/2010/15, E/2010/15/Add.11, E/2010/16, E/2010/17, E/2010/18, E/2010/19 and E/2010/20)

1. **Le Président** invite M. Ján Kubiš, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe et actuelle Coordonnateur des commissions régionales à faire fonction de modérateur dans le dialogue avec les Secrétaires exécutifs.

2. **M. Kubiš**, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), modérateur, déclare que le dialogue actuel se déroule au moment même où une session de l'Assemblée générale est sur le point d'adopter une résolution établissant la nouvelle Entité des Nations Unies pour la problématique hommes-femmes et l'émancipation de la femme, qui sera connue sous le nom de Femmes ONU. Le thème du dialogue est également pertinent en regard des préparatifs actuels en vue de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui doit se tenir en septembre et à laquelle le lien entre les OMD et la problématique hommes-femmes et l'émancipation de la femme donnera lieu à un débat approfondi. En outre, la résolution 64/184 de l'Assemblée générale invitait les commissions régionales à contribuer aux préparatifs de la réunion plénière de haut niveau et à la réunion elle-même. Les commissions régionales tiennent déjà des consultations régionales et organiseront une rencontre en marge de la réunion plénière de haut niveau.

3. L'impact de la crise économique et financière mondiale et la persistante volatilité des cours des produits de base rendent la croissance économique et le développement plus difficiles pour la plupart des pays en développement, et certaines des tendances positives observées dans la réalisation des OMD sont en train de s'inverser. Les crises alimentaire et énergétique qui ont précédé ont également eu un impact, en particulier sur les OMD concernant la pauvreté et la faim. Les progrès sont inégaux selon les pays et les régions, des progrès étant observés vers la réalisation de certains objectifs et indicateurs correspondants tandis que d'autres objectifs stagnent. À l'intérieur des pays, on constate

de grandes disparités entre zones rurales et urbaines et divers groupes de population. Il est alarmant que certains objectifs et indicateurs relatifs à la condition des femmes soient parmi ceux sur lesquels il a été réalisé le moins de progrès. La situation de la santé maternelle reste particulièrement grave : un demi-million de femmes meurent en couche chaque année, dont 85 % en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. À l'échelle mondiale, les femmes représentent en outre 70 % de la population pauvre.

4. **M. Janneh**, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), illustrant son exposé par une projection de diapositives informatiques, dit que la pauvreté reste endémique dans les pays qui n'ont pas fait de progrès notables pour combler le fossé entre hommes et femmes en tant qu'acteurs et que bénéficiaires du développement. Les stratégies et plans nationaux de développement devraient tenir compte de la dimension hommes-femmes de la pauvreté, notamment de l'inégalité d'accès aux ressources productives, et y remédier.

5. La première cible de l'objectif 1 devait être de réduire de moitié le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Actuellement, 35 pays africains (69 %) ont des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, et beaucoup de ces pays sont engagés dans une planification et un établissement de leurs coûts sur la base des OMD conformément aux intentions du Sommet mondial de 2005. Seuls 16,7 % des pays sont en voie d'atteindre cet objectif; 33,3 % devraient pouvoir l'atteindre; 43,3 % ont peu de chances et 7 % très peu de chances de l'atteindre. En Afrique, la pauvreté est nettement plus prononcée parmi les femmes, les enfants et les jeunes.

6. La deuxième cible était d'assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent. Les femmes et les jeunes constituent la majorité des chômeurs, et entre 2008 et 2009, le chômage a progressé de 8,8 % à 11,6 % dans la région. Le ratio emploi-population est généralement plus élevé pour les hommes.

7. La troisième cible était de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. En Afrique subsaharienne, entre 33 et 35 % de la population souffre de malnutrition, et 70 % de la population en situation d'insécurité alimentaire vit

dans les zones rurales. On estime qu'un enfant sur six meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans.

8. L'objectif 2, assurer l'éducation primaire pour tous, est l'une des réussites de l'Afrique, où de nombreux pays ont institué l'éducation primaire gratuite, obligatoire et universelle et où certains ont déjà instauré la parité. Néanmoins, il subsiste des problèmes de rétention et de progression, de qualité, et de sécurité pour les filles. Dans quelques pays, on s'inquiète des taux plus faibles de scolarisation des garçons.

9. À propos de l'objectif 3, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il souligne que les indicateurs mettent l'accent sur l'éducation, les possibilités de participation économique et d'engagement politique. Onze pays ont accédé à la parité dans l'enseignement secondaire, et cinq autres ont un indice de parité entre les sexes de plus de 0,90. Huit pays ont atteint la parité dans l'enseignement supérieur, tandis que la plupart des pays ont un indice de parité entre les sexes de moins de 0,50. Huit pays ont atteint la parité en alphabétisation des adultes.

10. Les données sur l'emploi des femmes dans le secteur non agricole sont rares. Les femmes représentent en moyenne 25 % des employés du secteur public et occupent principalement des emplois subalternes, et 8 % seulement appartiennent aux forces de sécurité. Les femmes prédominent dans le secteur non structuré.

11. Les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est ont fait d'énormes progrès vers l'objectif de 30 % de présence de femmes dans les Parlements. Dans un contexte plus large, on note un manque d'égalité à l'échelon local dans l'exécutif, le judiciaire et les centres de décision traditionnels.

12. En ce qui concerne l'objectif 4, réduire la mortalité infantile et post-infantile, il estime que l'état de santé des enfants nuit à la productivité des femmes et dénote leur niveau d'instruction et leur aptitude à payer un traitement médical approprié. Le taux moyen de mortalité juvénile est de 166 pour 1 000 naissances vivantes, et les pires résultats sont ceux des pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est. Dix-sept des vingt pays aux taux de mortalité infantile les plus élevés sont situés en Afrique, et sept d'entre eux en Afrique de l'Ouest.

13. Sur l'objectif 5, améliorer la santé maternelle, il note que les taux de mortalité maternelle restent élevés, allant de 840 à 1 000 pour 100 000 naissances vivantes. Il y a peu de chances que beaucoup de pays atteignent les objectifs de réduction de la mortalité maternelle et d'accès aux services de médecine procréative. Les avortements pratiqués dans des circonstances dangereuses et les mutilations génitales des femmes sont les principales causes de mortalité maternelle. Les objectifs 4 et 5 seront le thème du Sommet de l'Union africaine qui doit se tenir fin juillet à Kampala (Ouganda).

14. S'agissant de l'objectif 6 – combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, il souligne que les femmes et les filles sont plus vulnérables au VIH/sida pour des raisons culturelles et du fait de leur subordination traditionnelle à l'homme. Elles sont également touchées en tant que soignantes, et le temps qu'elles consacrent à dispenser des soins n'est pas pris en compte dans les statistiques nationales de revenu. Le taux de prévalence du VIH/sida chez les femmes adultes est le plus élevé en Afrique australe et le plus faible en Afrique du Nord. Plusieurs pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest maintiennent des taux de prévalence relativement bas de 3 % ou moins parmi les femmes adultes. Le paludisme est la principale cause de morbidité et de mortalité dans la plupart des pays africains. Si les moustiquaires traitées à l'insecticide ont permis de réaliser quelques progrès, la proportion globale d'enfants de moins de 5 ans traités à l'aide des médicaments appropriés reste préoccupante.

15. Sur l'objectif 7 – préserver l'environnement – il déclare que ce sont principalement les femmes et les filles qui assurent l'hygiène au sein des ménages, les corvées d'eau et de bois de feu et la culture des produits vivriers. Le Forum africain du développement 2010 se concentrera sur la question du changement climatique, dont l'impact n'est pas le même sur les moyens de subsistance des hommes et des femmes des zones rurales, en ce sens qu'il creuse et élargit l'écart existant entre les sexes en accentuant les problèmes d'approvisionnement en eau et les conflits liés à l'eau. Le changement climatique a directement pour effet d'obliger les femmes et les filles à parcourir de plus longues distances pour aller puiser de l'eau et pour dispenser des soins aux malades.

16. Quant à l'objectif 8 – mettre en place un partenariat pour le développement, les processus mondiaux en cours, que l'on se place dans une

perspective Nord-Sud ou Sud-Sud, devraient accorder plus d'attention à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. D'après une publication récente de la CEA sur le commerce intra-africain, la participation des femmes au commerce souffre de limitations découlant à la fois de leurs rôles de production et de procréation. Le prochain numéro de l'*African Women's Report* sera consacré au financement de l'égalité entre les sexes en Afrique. Si la mobilisation de ressources extérieures est essentielle, il importe également de veiller à ce que des ressources nationales soient affectées à cette action. Certains pays ont lancé des initiatives d'inscription au budget de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local.

17. La CEA recommande une rigoureuse obligation de rendre des comptes sur les questions de parité hommes-femmes par un engagement à recueillir des données ventilées par sexe et à intégrer cette parité dans la conception des politiques, l'établissement du budget, la mise en œuvre et le suivi. Il conviendrait d'offrir des incitations aux pays qui font des progrès sur la voie de la parité entre les sexes en regard des OMD. Il faut effectuer des travaux de recherche sur l'incidence du changement climatique dans tous les secteurs, et plus particulièrement sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et les migrations dans le contexte des relations entre les sexes. Un budget sensible aux considérations de parité hommes-femmes ne constitue pas seulement une bonne pratique mais aussi un impératif juridique et moral. Il importe également de mesurer l'impact de l'exode persistant des cerveaux sur les systèmes de santé africains.

18. **M^{me} Heyzer**, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) estime que l'on a atteint un tournant important dans le développement mondial. Bien que la région Asie et Pacifique ait réussi à réduire de moitié le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté absolue grâce à la croissance économique, la crise économique mondiale, qui suit de près les crises alimentaire et énergétique, menace d'inverser un grand nombre des gains arrachés de haute lutte de la décennie écoulée. La reprise économique est indispensable si l'on veut accomplir des progrès réels dans la réalisation des OMD et ne sera possible qu'au prix de profondes améliorations dans les domaines de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

19. Le rôle de l'Asie et du Pacifique dans la réalisation de progrès plus larges dans la poursuite des OMD et de la reprise économique s'est trouvé gravement entravé par les coûts de l'inégalité entre les sexes à travers la région. Pourtant, la croissance et le dynamisme de la région sont d'une importance vitale pour la stabilité et la croissance économiques mondiales car la région joue déjà un rôle clef dans les efforts pour sortir le monde de la crise.

20. Avant la crise, la région était bien partie pour réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Elle avait fait rapidement des progrès dans la réduction des disparités dans l'enseignement primaire, la réduction de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone, la réduction de la propagation du VIH/sida et l'accroissement de l'accès à l'eau potable. Toutefois, la crise a retardé, voire inversé certains de ces progrès. En 2009 et 2010, elle a acculé 21 millions d'êtres supplémentaires à l'extrême pauvreté. Dans la région, 40 millions de personnes ont perdu leur revenu ou leur sécurité alimentaire, ce qui a eu un profond impact sur les OMD concernant l'éducation et la santé.

21. Les femmes assument une part disproportionnée du fardeau de ces chocs, notamment les 60 % de femmes de la région qui travaillent dans le secteur non structuré. En Asie du Sud, cette proportion est de 80 %. C'est aussi aux femmes que revient la charge du soutien social. Si l'on en juge par l'expérience de la crise asiatique de 1997, il faut s'attendre à une deuxième série d'impacts dans la mesure où la perte de revenu des femmes influe sur l'accès à la santé et à l'éducation.

22. Le coût économique des disparités et des écarts entre hommes et femmes est reconnu de plus en plus largement, mais les progrès pour y remédier sont insuffisants. La réduction des taux de mortalité maternelle dans la région est l'un des plus grands défis, en ce sens que 250 000 mères meurent chaque année en couche ou des suites de complications liées à une grossesse. Ces décès entraînent globalement une perte de productivité annuelle de 15 milliards de dollars dans l'ensemble des pays en développement.

23. Malgré les progrès réels vers l'éducation primaire pour tous, l'inégalité entre les sexes se traduit encore pour la région par une perte estimée entre 16 et 30 milliards de dollars du fait d'une plus faible productivité et d'autres facteurs. Le manque de

participation des femmes à l'activité du secteur structuré coûte également chaque année des milliards de dollars à la région. L'accroissement des taux d'emploi des femmes à 70% augmenterait de 2 à 4% le PIB annuel.

24. En donnant la priorité à la problématique hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, on rattraperait le temps perdu dans la poursuite des OMD et de la reprise économique. Les conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Beijing et la création de la nouvelle entité pour l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies donnent une nouvelle impulsion à cet égard.

25. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont de sains principes économiques. L'investissement dans les femmes et les filles a un puissant effet multiplicateur sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique. On peut en dire de même de l'investissement social dans les femmes. Les progrès dans l'action menée pour prévenir les grossesses non désirées permettraient d'améliorer l'éducation des filles et d'accroître les perspectives d'emploi pour les femmes. Des femmes ayant plus d'instruction sont des femmes en meilleure santé, qui ont moins d'enfants et des enfants plus sains et qui ont de meilleures perspectives de revenu pour l'avenir.

26. Il importe de placer l'autonomisation des femmes au cœur du processus de décision politique et économique si l'on veut promouvoir un changement véritable. Dans la région Asie et Pacifique, les femmes occupent moins de sièges dans les législatures que partout ailleurs dans le monde sauf au Moyen-Orient, et quatre pays ne comptent aucune femme parlementaire. Des règles et des mesures s'imposent pour assurer une plus forte participation des femmes et des processus de sélection et de promotion transparents et équitables. Des quotas parlementaires pourraient aider à résoudre ce déséquilibre.

27. L'égalité entre les sexes n'intéresse pas seulement les femmes : elle nécessite la présence des hommes en tant que partenaires. Il faut des exemples de dirigeants hommes et femmes pour briser les obstacles culturels qui nuisent à la participation et à la confiance des filles et des femmes.

28. La sensibilité à la problématique hommes-femmes est une priorité immédiate pour répondre à la crise. Les mesures de stimulation doivent être centrées

plus clairement sur les OMD, car comme l'a montré la crise de 1997, le redressement social prend deux fois plus de temps que le redressement économique. Les grands travaux publics entrepris par les gouvernements de la région ont surtout créé des emplois pour homme dans la construction. Un accroissement de l'investissement dans les services sociaux offrirait des possibilités aux femmes.

29. La deuxième priorité immédiate est de mettre en place des politiques et des programmes de protection sociale. Tel sera le thème de la session annuelle de 2011 de la CESAP. À travers la région, 20 % seulement des personnes au chômage ou sous-employées ont accès aux programmes concernant le marché du travail et 30% seulement des personnes âgées perçoivent une pension. Les systèmes de protection sociale doivent tenir compte explicitement du cycle de vie des femmes et des risques liés à leur emploi et devraient figurer dans l'investissement à long terme dans un développement inclusif, avec l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes comme principal moteur.

30. Par eux-mêmes, les OMD ne peuvent suffire pour mettre fin à des inégalités entre les sexes profondément ancrées. Les efforts dans tous les domaines doivent être liés aux engagements plus larges inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans le Programme d'action de Beijing et dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

31. Il est temps d'agir et de profiter des possibilités créées par les problèmes actuels. Si la communauté internationale pouvait maximiser les synergies entre les OMD et la reprise économique en utilisant le puissant effet multiplicateur de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, cela donnerait une nouvelle impulsion aux efforts de développement mondial et contribuerait à édifier une société plus juste pour tous.

32. **M. Kubiš**, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), modérateur, rappelle que l'on peut trouver les évaluations régionales des OMD non seulement sur les sites Web de chacune des commissions régionales mais aussi sur leur site Web commun. Les commissions régionales ont déjà entrepris des consultations régionales afin de préparer la réunion plénière de haut niveau. Il y a quelques semaines, un important forum régional s'est tenu à Istanbul (Turquie) sur les OMD, et

un rapport interinstitutions est en voie d'achèvement sur ce thème.

33. Parlant au nom de la CEE, il tient à présenter certaines conclusions tirées par la région de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Beijing. La parité hommes-femmes en matière d'éducation est presque atteinte dans la région, mais certains États membres doivent aller au-delà de l'objectif 3 car il reste encore un long chemin à parcourir pour que soient traduites dans les faits les dispositions plus radicales de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les 12 mesures préconisées par le Programme d'action de Beijing.

34. Les stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes continuent de perpétuer les profondes inégalités entre les sexes, et les écarts restent prononcés en ce sens que les femmes continuent d'assumer le gros des travaux domestiques et des soins non rémunérés, avec les conséquences que cela comporte pour leur indépendance économique, leurs gains financiers et leur condition sociale. Sous-représentées dans les instances du pouvoir et les cercles de décision de tous les pays de la région, les femmes comptent rarement pour plus d'un tiers des parlementaires. Elles occupent moins d'un tiers des postes de direction et ne représentent qu'un quart des employés. Elles sont surreprésentées dans les travaux à faible niveau de salaire et non rémunérés, et les écarts de salaire entre les sexes restent remarquablement tenaces.

35. Les efforts pour combattre la violence à l'égard des femmes sont d'une importance critique pour la réalisation des OMD. Il convient d'accorder plus d'attention à la dimension hommes-femmes dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement liées aux OMD. L'égalité entre les sexes, qui reste essentiellement une question sociale, n'est pas encore assez intégrée à l'établissement des politiques économiques. Il faut renforcer les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes, diagnostiquer et chercher à résoudre les problèmes qu'ils posent et développer les capacités d'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines de l'action publique.

36. L'application effective des lois en vigueur, en particulier en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, reste un enjeu primordial. Il faut un appui

général à tous les niveaux du gouvernement et de la justice, et une participation active de la société civile. Il faut aussi un suivi systématique, une évaluation et de la transparence, comme en témoignent les données recueillies. Il importe que les statistiques soient ventilées par sexe, afin que les écarts puissent être mesurés et que des mesures puissent être prises pour les combler. La CEE a déjà publié un Manuel sur l'établissement de statistiques ventilées par sexe afin d'aider les États membres à recueillir de meilleures informations sur l'égalité entre les sexes.

37. Il faut intensifier les efforts pour atteindre les OMD, et les pays membres de la CEE y contribuent par une aide financière et la coopération bilatérale au développement. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a signalé un accroissement de l'aide au développement en 2009, malgré la crise financière. En 2007/2008, un cinquième seulement de l'aide au développement avait été consacré à des activités ayant une dimension hommes-femmes, et moins de 3 % à des activités ayant expressément pour objectif l'égalité entre les sexes. La coopération régionale, avec l'aide des commissions régionales, contribue de façon très importante à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes.

38. **M. Prado**, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), illustrant son exposé à l'aide de diapositives informatiques, affirme que l'élimination de l'extrême pauvreté est impossible sans progrès parallèle dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'égalité entre les sexes. Les statistiques montrent que les femmes n'ont pas le même niveau de participation à l'emploi ou la capacité d'avoir leur propre revenu. Tant dans les zones urbaines que rurales, il y a toujours plus de femmes que d'hommes sans revenus, quel que soit leur âge. La proportion moyenne des femmes salariées employées dans le secteur non-agricole est en hausse dans la région, mais à un rythme très lent : elle a progressé de 40 % en 1990 à 43 % en 2007. Dans certains pays, elle progresse plus rapidement, mais les écarts persistent.

39. La participation des femmes à l'emploi non-agricole salarié a progressé davantage dans les pays des Caraïbes que dans d'autres parties de la région. Pourtant, nombre de femmes restent encore dépourvues de ressources économiques. En 1994, 42,8 % des

femmes de l'Amérique latine n'avaient pas de revenu personnel; le chiffre est aujourd'hui de 31,6 %.

40. Lorsque les femmes sont présentes sur le marché du travail, leurs emplois sont des plus précaires. Dans la plupart des pays de la région (sauf en République dominicaine et au Honduras), les femmes travaillent principalement dans des emplois à faible productivité, ce qui influe sur leur revenu, la qualité de leur emploi et leur protection sociale. Les écarts de salaires se referment, mais ils sont toujours présents.

41. Quant à la parité dans le domaine de l'éducation, elle est déjà réalisée aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Il importe d'améliorer les salaires des femmes et la qualité de leurs emplois.

42. La moyenne régionale de présence dans les législatures est presque égale à la moyenne mondiale : 19 % en 2009 en Amérique latine et plus élevée aux Caraïbes. Elle reste encore loin de la parité et se situe à de très faibles niveaux dans certains pays. Cependant, au cours des cinq dernières années, cinq femmes ont été élues à la Présidence de leur pays, et des femmes ont été candidates à beaucoup d'autres élections présidentielles de la région.

43. La onzième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue du 13 au 16 juillet à Brasilia (Brésil) sur le thème «Quel type d'État? Quel type d'égalité?». Les principales propositions débattues avaient trait à la réforme des liens entre les institutions de base de la société à travers les règles de l'ordre public; aux mesures à prendre pour éliminer les préjugés sexistes sur le lieu du travail et combler l'écart de salaire, la compartimentation et la discrimination; aux dispositions propres à garantir les droits des femmes sur le marché du travail et au sein de la famille afin de promouvoir leur émancipation économique et matérielle et leur habilitation à participer à la prise de décisions; et à la mise en place d'un solide cadre institutionnel doté des moyens de réglementation appropriés.

44. **M^{me} Omer**, Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO), Chef du Centre pour les femmes de la Commission, déclare que les efforts des pays arabes et les pays d'Asie de l'Ouest pour assurer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ont donné des résultats aussi divers que ces pays eux-mêmes. Parmi les facteurs influant sur leurs progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire

pour le développement figurent leurs énormes différences de capacité économique, les conflits passés et présents et, dans certains cas, l'instabilité politique.

45. En ce qui concerne l'objectif 1, réduire l'extrême pauvreté et la faim, elle note que les lois et pratiques salariales discriminatoires, le manque d'accès aux ressources et les obstacles culturels observés dans la région sont la cause de la participation relativement faible des femmes à la main d'œuvre – 22 % contre une moyenne mondiale de 56 %. Les emplois non-agricoles salariés varient de 11,5 % au Bahreïn à 22,3 % au Maroc, contre une moyenne mondiale de 39 %. Les jeunes femmes sont particulièrement touchées par les conséquences de la crise financière mondiale. Bien que les femmes aient aujourd'hui plus largement accès à l'enseignement supérieur, elles continuent d'opter pour des carrières dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui sont le prolongement de leurs rôles qui consistent à dispenser des soins au sein de leur famille. Il faut encourager les femmes à poursuivre des carrières non traditionnelles dans les sciences et la technologie afin de redresser décalage entre leur formation et les exigences du marché.

46. Il est en outre crucial d'assurer le droit des femmes à des conditions de travail décentes, y compris à l'égalité de salaire pour le même travail, d'amender les lois discriminatoire en matière de fiscalité, de sécurité sociale et de pension et de lever les restrictions à la liberté de mouvement des femmes. Comme très peu de femmes sont affiliées à un syndicat ou à une autre organisation professionnelle, les femmes ignorent souvent leurs droits vis-à-vis du travail. Certains pays arabes, en particulier les pays les moins avancés, n'ont pas l'infrastructure nécessaire – telle que transports et crèches pour les enfants en bas âge – pour permettre aux femmes de prendre un emploi.

47. Néanmoins, un certain nombre de femmes ayant fait des études sont devenues chefs d'entreprises fructueuses, et la plupart des pays arabes ont signé les conventions de l'OIT. Certains pays ont promulgué récemment de nouvelles lois sur le travail qui améliorent l'accès des femmes au marché du travail ainsi que les conditions dans lesquelles elles travaillent. Ainsi, en 2000, le Liban a aboli les restrictions au travail de nuit pour les femmes, et en 2004, le Maroc a réformé ses lois sur les droits relatifs à la maternité.

48. Les pays arabes ont particulièrement bien réussi à assurer la parité dans le domaine de l'éducation. Certains pays arabes ont comblé l'écart entre les sexes dans la scolarisation dans le primaire, et d'autres, y compris la Jordanie, la République arabe syrienne, le Koweït et le Bahreïn, sont très près de le faire. Depuis 1990, les taux d'alphabétisme des jeunes de la région ont augmenté par suite des progrès de la scolarisation et des taux de rétention dans l'enseignement primaire. En revanche, dans les pays les moins avancés, les taux de scolarisation des filles (48 %) restent en retard sur ceux des garçons (qui sont d'environ 60 %).

49. Les écarts entre les sexes s'accroissent aux niveaux d'enseignement plus élevés, en grande partie en raison de la pauvreté, mais aussi de la distance entre l'école et la maison, de l'absence d'installations sanitaires convenables et, en Iraq et dans les Territoires palestiniens occupés, du manque de sécurité. Dans les zones rurales, en particulier dans les pays les moins avancés, les filles sont retenues pour les travaux ménagers et agricoles, ou abandonnent l'école pour se marier à un jeune âge.

50. La proportion des femmes aux postes de gestion et de décision dans le domaine financier est en hausse. Depuis les années 90, une femme a été nommée Ministre du commerce et de l'industrie en Jordanie et une autre, Ministre de l'économie et de la coopération internationale en Égypte. Plus récemment, Les Émirats arabes unis ont pour la première fois nommé une femme au poste de Ministre des affaires économiques. La représentation des femmes dans les législatures nationales de la région arabe est toutefois la plus faible du monde, loin des 30 % recommandés dans le Programme d'action de Beijing. Pour remédier à cette situation, la Jordanie, la Tunisie, le Soudan, l'Iraq, la Palestine, le Maroc et la Mauritanie ont pris temporairement des mesures spéciales, et ont notamment institué des systèmes de quotas, qui ont produit un accroissement du nombre de femmes dans les législatures et les conseils locaux. Ainsi, en février 2010, la représentation féminine au Parlement iraquien était de 25 %, de 22,8 % en Tunisie et de 22,5 % aux Émirats arabes unis. Ce chiffre est monté à 27,6 % en Tunisie aux élections suivantes de juin. Pour la première fois depuis toujours, cinq femmes sont membres du Parlement koweïtien.

51. Les partis politiques – qui sont souvent la porte ouverte à la participation politique – devraient prendre des mesures spéciales temporaires pour accroître la

participation des femmes. Un nombre croissant de pays arabes, notamment la Jordanie, la Palestine et le Liban, ont déjà introduit des quotas pour encourager la participation des femmes aux élections locales.

52. En ce qui concerne l'objectif 5, améliorer la santé maternelle, elle souligne que la période 1990-2005 a été marquée par un accroissement général de l'espérance de vie et par une baisse de la fécondité dans la région de la CESAO. On estime que les taux de mortalité maternelle de la région, à l'exception de ceux du Yémen et du Soudan, sont inférieurs à la moyenne mondiale de 400 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le Koweït, le Qatar, le Bahreïn, Oman, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont atteint l'objectif d'une baisse de 75 % ou plus de la mortalité maternelle, et dans presque tous les pays de la CESAO, le nombre de naissances assistées par un personnel qualifié a augmenté.

53. En conclusion, elle estime que malgré les progrès sensibles observés dans la région arabe, les besoins et la situation des femmes et des filles sont encore traitées comme faiblement prioritaires, surtout dans les pays les moins avancés. Des lois adéquates, l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques nationales, la mise en place d'un dispositif porteur et l'affectation de ressources suffisantes sont indispensables pour que les efforts en vue de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement tiennent compte de la dimension hommes-femmes.

54. Dans le domaine de l'éducation, il importe que les gouvernements de la région relèvent l'âge minimum pour le mariage afin d'améliorer les taux de rétention scolaire des filles, surtout au niveau secondaire; revoient les programmes de manière à éliminer les images discriminatoires et les stéréotypes; mettent en place une infrastructure d'appui (transports, télécommunications, électricité et eau) afin de réduire la charge des travaux domestiques; et lancent des initiatives régionales et des mécanismes de financement, tels qu'allocations, bons ciblés et bourses afin d'accroître la scolarisation des enfants pauvres.

55. Pour promouvoir la participation politique des femmes, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait doivent prendre des mesures spéciales temporaires, telles que des systèmes de quotas, pour accroître la représentation des femmes dans les législatures nationales et à l'échelon local, et favoriser l'initiation

des femmes à l'encadrement et à certaines aptitudes pratiques telles que celles de faire campagne.

56. **M^{me} Morales** (Pérou) souligne que certaines initiatives de la CEPALC, telles que l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes ont connu un vif succès et ont aidé les femmes à accroître leur participation à la vie politique et à la prise de décisions. Néanmoins, il reste d'énormes différences, non seulement entre hommes et femmes mais aussi entre femmes des zones urbaines et femmes des populations rurales et autochtones dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

57. L'éducation contribue de façon essentielle à réduire ces écarts. Le Pérou a adopté une loi sur l'égalité d'éducation entre filles, garçons et adolescents des zones rurales et une loi sur l'éducation interculturelle bilingue pour les populations autochtones. Le Ministère de l'éducation a également lancé des programmes et des projets visant à garantir un enseignement de qualité pour tous. Cela dit, les garçons et les filles n'ont pas l'égalité d'accès à l'éducation, et il existe également des disparités entre les zones rurales et urbaines.

58. Les écarts de salaire entre hommes et femmes restent un autre sujet de préoccupation. En particulier, en cette période de crise financière, il faut s'efforcer d'intégrer les femmes au marché du travail, leur faciliter l'accès au crédit et au microcrédit et renforcer leurs aptitudes d'entrepreneur. Le Pérou offre aux femmes des microcrédits pour la création de micro-entreprises et leur dispense une formation en gestion.

59. Les pays qui cherchent à donner l'égalité des chances aux hommes et aux femmes peuvent bénéficier de l'échange de données d'expérience et de la coopération internationale. Elle aimerait demander au Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC comment les pays de la région pourraient renforcer les mécanismes de coopération Sud-Sud afin de parvenir à l'égalité des sexes.

60. **M. Rosenthal** (Guatemala) tient à exprimer sa gratitude à toutes les commissions régionales pour leur action et, en particulier, à la CEPALC, pour l'appui qu'elle apporte depuis longtemps à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Il exhorte le Conseil à accorder au dialogue avec les Secrétares exécutifs des commissions régionales la place qui leur revient dans l'ordre du jour des sessions futures, et de prévoir assez

de temps pour un échange significatif entre les Secrétares exécutifs et l'appareil intergouvernemental.

61. **M. Kubiš**, Secrétaire générale adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), appuie la proposition du représentant du Guatemala, faisant écho à l'appel de celui-ci pour un dialogue véritable et approfondi.

62. **M. Al-Seedi** (Iraq) déclare qu'aux termes de la Constitution iraquienne, 25 % des membres du Parlement doivent être des femmes et que, dans tous les domaines, les Iraquiennes sont présentes aux niveaux de direction et de décision, y compris aux niveaux de ministre et de vice-ministre.

63. **M. Bidounga** (Congo) se déclare préoccupé par les chiffres cités par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique concernant les chances que la région atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme d'autres pays africains sortant d'un conflit, le Congo se heurte à plusieurs obstacles à la réalisation de ces objectifs et reste tributaire de partenariats mondiaux et de l'aide de la communauté internationale à cet égard. Ayant atteint cette année le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), il n'a pratiquement reçu aucune aide publique au développement (APD), n'a pas de politique nationale d'aide et n'a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qu'en 2009. Malgré ses ressources pétrolières, c'est un pays à revenu intermédiaire sans véritable parité fixe entre sa monnaie et l'euro, et il a du mal à attirer le type d'aide extérieure et d'investissement qui lui permettraient de diversifier son économie.

64. À l'approche de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, son pays continue de se heurter à des obstacles à la réalisation des OMD. En ce qui concerne l'objectif 1 sur la réduction de la pauvreté, il souligne que malgré un redressement économique, au lendemain du conflit, 70 % de la population congolaise restent en dessous du seuil de pauvreté. S'agissant de l'objectif 2 sur l'accès à l'éducation primaire, il indique que la destruction de l'infrastructure pendant le conflit a eu des répercussions sur le taux de scolarisation.

65. Quant à l'objectif 3 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Congo reste aux prises avec des contraintes sociales, malgré un cadre

juridique renforcé, l'action des organisations de la société civile pour la promotion de la femme et l'appui aux multiples facettes des partenaires au développement. L'adoption, en 2008, d'une politique nationale en matière d'égalité des sexes a représenté un pas important.

66. Cherchant à réduire la mortalité maternelle et infantile (objectif 5), les autorités congolaises n'ont pas ménagé leurs efforts pour reconstruire les centres de santé détruits dans le conflit, pour rendre les médicaments, y compris le traitement anti-rétrovirus et les moustiquaires traitées à l'insecticide, disponibles pour la population à un prix modique ou gratuitement et pour accorder une protection spéciale aux enfants de moins de 15 ans et aux femmes enceintes.

67. Au cours de la dernière décennie, son gouvernement a accordé une grande attention à préserver un environnement durable (objectif 7), vu la place particulière du Congo dans l'écosystème mondial, quoique avec un succès limité, car son cadre institutionnel n'était pas en mesure d'assurer une gestion intégrée des questions d'environnement. Toutefois, les initiatives du gouvernement en vue de diffuser des informations sur la biodiversité et le changement climatique ont sensibilisé les acteurs nationaux au principe d'un environnement durable.

68. **M. Yakovenko** (Fédération de Russie) déclare que la Fédération de Russie attache une grande importance à l'activité des commissions économiques régionales et appui un nouveau renforcement de leur rôle de coordination et l'utilisation active de leur expérience pour l'élaboration de stratégies mondiales de développement économique et social, y compris vis-à-vis de la problématique hommes-femmes.

69. Les commissions ayant des rôles réglementaires, consultatifs et opérationnels, elles sont les mieux adaptées aux conditions régionales spécifiques et jouissent donc d'une possibilité unique d'aider les pays à faire face à leurs problèmes nationaux ou internationaux actuels.

70. Tout le travail des commissions est lié directement ou indirectement à renforcer le rôle des femmes dans la société, et les questions d'aide au développement et de réalisation des OMD restent d'une importance primordiale. Le caractère intergouvernemental des commissions régionales et l'aptitude des pays membres à définir leurs priorités

sont une garantie de l'efficacité de la coopération régionale.

71. La Fédération de Russie est membre de deux commissions régionales, la CEE et la CESAP, et leur apporte un appui politique, technique et scientifique, y compris une contribution volontaire de 1,2 milliard de dollars à chacune. Elle envisage également de participer aux travaux de la CEA et de la CEPALC.

72. Il se félicite des efforts déployés par la CEE et la CESAP pour développer les transports et l'infrastructure, qui sont d'importants moyens de stimuler la croissance économique, le développement du commerce et le renforcement de l'intégration régionale.

73. Les commissions régionales jouent un rôle particulier dans la coordination des questions de sécurité routière, comme l'indique la résolution 64/255 de l'Assemblée générale. L'action des commissions régionales dans le domaine de l'énergie est elle aussi très importante, car la sécurité et l'efficacité de l'énergie sont actuellement les facteurs clés d'une croissance durable et dynamique de l'économie mondiale. Les commissions régionales partagent leurs expériences et leurs technologies concernant les économies d'énergie, et participent aux actions intergouvernementales en vue d'harmoniser la base réglementaire et juridique de la sécurité énergétique. En conclusion, la Fédération de Russie offrira aux commissions régionales toute l'aide possible pour accroître l'efficacité de leur action.

74. **M. Herawan** (Observateur pour l'Indonésie) annonce que son pays est en bonne voie d'atteindre l'objectif 3 qui, estime-t-il, confère aussi la responsabilité de garantir aux femmes un environnement sain et sûr chez elles et au travail et l'égalité des chances sur le marché du travail. Exhortant la communauté internationale à appuyer les efforts des pays pour atteindre l'objectif 5 sur l'amélioration de la santé maternelle, il dit que sa délégation se félicite du Plan d'action concertée du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants. En prévision de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Indonésie accueillera une Réunion ministérielle spéciale d'examen des OMD pour les pays de la région Asie et Pacifique à Djakarta les 3 et 4 août.

75. **M^{me} Herd** (National Right to Life Educational Trust Fund) déclare que, en tant qu'infirmière obstétricienne diplômée comptant plus de 44 ans d'expérience, elle est convaincu que si l'objectif 5 sur la santé maternelle n'est pas atteint, aucun des autres objectifs du Millénaire pour le développement ne sera accessible et le monde ne sera pas en meilleure position que lorsque ces objectifs ont été conçus, 10 années auparavant.

76. Il est difficile de comprendre pourquoi les femmes des pays en développement ne reçoivent pas de soins de santé convenables alors que la médecine sait depuis 70 ans comment leur sauver la vie et, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 87 % des cas de mortalité maternelle sont évitables. Bien que les taux de mortalité maternelle aient diminué depuis la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement tenue au Caire, ils restent encore inacceptablement élevés.

77. La communauté internationale semble plus préoccupée par la baisse du taux de natalité que par la nécessité de réduire les dangers de l'accouchement, mais les femmes ne risquent pas de se voir émancipées ou de jouir de l'égalité avec les hommes si elles restent exposées au risque de mourir en couches.

78. **M^{me} Brichta** (Brésil) déclare qu'en cette année qui marque le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'Année interaméricaine de la femme, son gouvernement accueillera la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes. Du 13 au 16 juillet, quelque 800 femmes de toute la région se réuniront à Brasilia pour faire le point des progrès réalisés depuis l'adoption du Consensus de Quito et pour définir des stratégies communes pour faire face aux obstacles à la réalisation de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Cette conférence se penchera sur l'émancipation économique des femmes et sur les femmes face aux catastrophes naturelles et aux opérations de secours et de reconstruction, en particulier en Haïti et au Chili.

79. **M. Tommo Monthe** (Cameroun) assure les Secrétaires exécutifs que le Conseil attache une grande importance à l'ouverture d'un dialogue véritable avec eux et estime qu'ils pourraient collaborer plus étroitement avec le Conseil à travers le Comité du programme et de la coordination, qui se réunit

régulièrement avec les commissions régionales pour son examen approfondi de leurs programmes et sous-programmes. Il s'associe à l'observation du représentant du Guatemala concernant l'efficacité du dialogue et à sa demande que soit accordée la place qui lui revient à ce dialogue dans le programme de travail du Conseil. La résolution 32/197 de l'Assemblée générale, qui stipule que les commissions régionales devraient être les principaux centres généraux de développement économique et social de leurs régions respectives au sein du système des Nations Unies reste valide.

80. Préoccupé par les statistiques citées par M. Janneh dans son exposé et son exercice de «Repositionnement de l'Afrique», il demande comment redoubler d'efforts pour la réalisation des OMD en Afrique par delà les nombreuses initiatives déjà prises, en particulier dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

81. **M^{me} Renford** (Observateur pour Israël) déclare que l'Agence israélienne pour la coopération au développement (*Mashav*) a entrepris un projet conjoint avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes d'Asie centrale et du Caucase dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA). Ce projet doit servir à l'autonomisation des femmes et aide à créer des emplois et des possibilités économiques à leur intention.

82. En tant que partenaire au Young Americas Business Trust appuyé par l'Organisation des États américains (OEA), Israël a organisé des «laboratoires de formation à l'initiative privée» qui ont dispensé une formation à 22 000 personnes de 29 pays de la région Amérique latine et Caraïbes, y compris à des jeunes et à des femmes des communautés autochtones. Israël entend renforcer sa coopération avec ces organisations et d'autres parties prenantes afin de relever les défis de la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs du Millénaire pour le développement.

83. **M. Janneh**, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'associe fermement à la proposition du représentant du Guatemala et appuyée par le Cameroun concernant la place à accorder au dialogue dans l'ordre du jour du Conseil. En fait, les statistiques

qu'il a présentées sont peu encourageantes, mais seulement si les tendances actuelles se poursuivent, et il espère que tel ne sera pas le cas.

84. Il salue les initiatives du Congo et d'autres pays africains de rédiger des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des stratégies nationales de développement sur la base des OMD, qui portent déjà des fruits. Avant la crise économique mondiale, l'Afrique espérait porter son taux de croissance au moins à 7 ou 8 %. Bien que cet objectif paraisse ambitieux et que l'Afrique poursuive ses efforts en vue de planifier et de gérer efficacement ses ressources, elle a besoin d'appuis extérieurs pour maintenir l'impulsion donnée. À cet égard, il se félicite du dialogue entre les pays du G-8 et du G-20 et l'Afrique qui a eu lieu lors du Sommet de juin à Toronto, et de l'annonce d'une contribution de cinq milliards de dollars pour l'aide à la santé maternelle et infantile.

85. En conclusion, il ajoute que le NEPAD reste un programme très crédible et se réorganise conformément à la détermination de l'Afrique d'accroître ses efforts de développement de faire des progrès sensibles dans la poursuite des OMD.

86. **M^{me} Heyzer**, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), remercie l'Indonésie de sa participation active à la CESAP et d'avoir accueilli une importante réunion sur le développement de l'infrastructure au début de l'année. En août, la réunion ministérielle de la région organisée pour faire le point des progrès dans la réalisation des OMD se tiendra à Djakarta. Elle tient également à remercier la Fédération de Russie d'appuyer les travaux de la CESAP dans les domaines des transports, de l'énergie et des statistiques. L'aide de la Fédération de Russie en ce qui concerne le transport intermodal est particulièrement critique pour les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés.

87. En ce qui concerne la question de la santé maternelle, elle souligne que toutes les femmes des pays en développement ne meurent pas en couches. Celles qui subissent ce sort sont principalement des femmes pauvres des régions rurales et reculées, qui meurent en raison du manque d'investissements dans l'infrastructure rurale et les systèmes de santé et de la tendance à accorder peu de valeur aux femmes et aux

filles. Si l'on veut progresser, il est essentiel d'inscrire cette question à l'ordre du jour politique.

88. Elle se fait l'écho de l'appui apporté aux commentaires du représentant du Guatemala et d'autres délégations, soulignant le rôle de coordination des commissions régionales dans les efforts en vue d'unir les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies et la perspective unique que donne l'examen des problèmes mondiaux à travers le prisme des régions. Par ailleurs, les commissions régionales sont mieux à même de servir d'intermédiaires avec les organisations sous-régionales et souvent, la coopération régionale peut accélérer le développement au niveau des pays. Par exemple, la CESAP indique les pays en bonne voie dans la poursuite des OMD et ceux qui sont en retard, et analyse les disparités dans le développement des premiers, encourageant les communautés qui ont fait des progrès à aider celles qui sont à la traîne. C'est pourquoi elle se réjouit du regain d'attention du Conseil pour les commissions régionales.

89. **M. Prado**, Secrétaire exécutif adjoint, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), répondant à la représentante du Pérou, déclare que la coopération effective nécessite des connaissances, une volonté politique et de saines politiques pour changer la situation dans la région. Toutes les divisions de la CEPALC, en particulier sa Division de la parité hommes-femmes, ont canalisé leurs connaissances en vue de la création de l'Observatoire de l'égalité de genre.

90. Quant à la volonté politique, la prochaine conférence de Brasilia offrira l'occasion aux États d'affirmer leur engagement à réduire les écarts entre hommes et femmes dans la région et à apporter des ressources adéquates à cet effet.

91. **M^{me} Omer**, Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO), félicite l'Iraq d'avoir su s'affranchir de sa situation pour faire des progrès importants. L'Iraq continue de montrer la voie dans la représentation féminine au sein de son Parlement.

92. Quant à la nécessité de faire des choix en connaissance de cause pour réduire la mortalité maternelle, elle affirme que des résultats pourraient apparaître rapidement si des ressources adéquates étaient engagées à cette fin et si cette réduction était considérée comme une priorité. Dans la plupart des États membres du Conseil de coopération du Golfe, la mortalité maternelle est à présent proche de zéro.

93. **M. Kubiš**, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), modérateur, remercie tous les participants à ce dialogue – les Secrétaire exécutif des commissions régionales ainsi que les membres du Conseil et les observateurs. Un grand nombre des points soulevés présentaient un intérêt qui débordait le cadre des travaux de l'une quelconque des commissions régionales.

94. La déclaration du représentant de la Fédération de Russie a fait ressortir la nécessité de créer une meilleure tribune pour la poursuite de l'interaction avec les délégations à New York sur les questions à débattre, telles que celle de l'énergie. Il tient également à remercier la représentante d'Israël de sa description d'initiatives concrètes, notamment d'un projet en cours avec sa propre commission régionale.

95. Les cinq commissions régionales remercient les membres du Conseil de leurs commentaires et conseils et apprécient vivement l'occasion de dialoguer avec eux. Comme ce sont elles qui sont présentes sur le terrain et qui incarnent l'Organisation des Nations Unies aux yeux de la population, elles souhaiteraient de plus longs échanges avec le Conseil et une place plus en vue dans son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.